

DPE	Date de création : le 18/10/2002
Déclaration de politique qualité de la DPE	
D 01	Page : 1 / 1

Principes

Le management de la DPE a défini une politique qualité avec l'objectif d'améliorer constamment l'exercice de sa mission de base de recherche et de constat des infractions environnementales.

Pour rencontrer les besoins de ses clients, la DPE a développé un système de gestion de la qualité permettant :

- De définir l'organisation fonctionnelle de la DPE, les méthodes et les moyens utilisés de façon à ce que la qualité obtenue réponde aux exigences des clients;
- De prendre les mesures qui s'imposent afin de prévenir et corriger les non-conformités;
- D'élaborer des plans annuels d'amélioration de la qualité afin de garantir une exécution conforme de la réglementation et de répondre aux exigences des clients.

Le management de la DPE s'engage à

- Informer le personnel, à tous les niveaux, du système qualité ;
- Susciter la motivation du personnel et encourager sa formation ;
- Faire respecter l'application du système qualité par la division entière ;
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires ;
- Créer et entretenir un climat de dialogue et d'épanouissement à l'intention de tous les agents ;
- Susciter l'objectivité et l'indépendance des agents dans l'exercice des missions.

Afin d'assurer l'implémentation, le fonctionnement, la mise à jour et l'amélioration permanente du système qualité, est nommé un Responsable qualité qui, dans l'exercice de cette mission, dispose de l'indépendance, des moyens et des pouvoirs nécessaires, dans le respect du statut des agents de la Région wallonne et des délégations octroyées par le Gouvernement wallon.

Système de gestion de la qualité de la DPE – Seule la version électronique est contrôlée	
Responsable qualité : Olivier Dekyvere, Attaché	Enregistrement, le 05/09/2003

DPE	Date de création : le 18/10/2002
Déclaration de politique qualité de la DPE	
D 01	Page : 2 / 2

Champs d'application du référentiel ISO 9001 : 2000

Pour le développement de ces objectifs dans le système qualité, le management a choisi comme référentiel la norme ISO 9001 : 2000. Le système qualité est décrit dans le présent manuel qualité.

- Le système qualité certifié de la DPE englobe les activités de recherche et de constat des infractions en matière environnementale sur le territoire de la Région Wallonne (AGW du 23/12/1992 – MB du 20/02/1993).

Sont exclus du champs d'application de la présente certification :

- La gestion du réseau d'analyse en continu de la qualité des eaux de surface qui poursuit une démarche d'accréditation (ISO 17025) ;
- Le service de garde permanente SOS POLLUTIONS, qui est rattaché à la Direction générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement (DGRNE).

Système de gestion de la qualité de la DPE – Seule la version électronique est contrôlée	
Responsable qualité : Olivier Dekyvere, Attaché	Enregistrement, le 05/09/2003